



Conseil municipal du 20 novembre 2014

Vœu contre le chômage et la précarité, pour une justice sociale

Intervention de Pierre Chiesa pour le groupe EELV

Monsieur le premier adjoint,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Au mois de septembre dernier, quelques jours après avoir reconnu que la politique de son ministère était «un échec», le ministre du Travail a annoncé vouloir généraliser le «contrôle des chômeurs». Disons le d'emblée, pour EELV, le problème du chômage ne vient pas des chômeurs ! Stigmatiser les chômeurs ne permettra en rien d'infléchir l'évolution de la courbe du chômage, par contre cela ne fera que renforcer un discours trop courant consistant à culpabiliser ceux qui perdent leur emploi, et à surcharger la mission de ceux qui travaillent déjà dans des conditions difficiles à Pôle Emploi.

350.000 offres d'emploi non pourvues ne signifient pas qu'une partie des chômeurs n'est pas assez efficace dans sa recherche d'emploi, cela signifie juste qu'il existe des temps nécessaires sur le marché de l'emploi pour ajuster offre et demande.

Pour lutter efficacement contre le chômage, il est urgent, et EELV ne cessera pas de le répéter, d'investir dans les filières d'avenir qui créent de l'emploi durable ; de la rénovation de l'habitat à l'agriculture biologique - et non industrielle - en passant par le développement des énergies renouvelables, ce sont des centaines de milliers d'emplois non délocalisables que l'on peut créer et stabiliser. Les marges de manœuvre existent, elles supposent cependant de revoir les dispositifs existants comme le pacte de responsabilité ou le CICE pour en faire de véritables leviers de développement de filières d'avenir et non des effets d'aubaine pour des entreprises qui n'en ont nullement besoin.

Pour prendre un exemple parmi bien d'autres dans le domaine des activités économiques liées à la nature et à l'environnement, il est consternant de voir à quel point en France la filière bois est aussi peu développée. La forêt française couvre presque 30% du territoire national ; elle est, en surface, la quatrième d'Europe. Pourtant, au lieu que le secteur du bois soit un des fleurons de notre économie, la France se contente, le plus souvent, d'exporter sa matière première brute, et cela jusqu'en Chine, pour ensuite ré-importer son bois sous forme de produits semi-finis

ou finis, parfois à haute valeur ajoutée. On peut se demander quel est l'apport des chambres de commerce et d'industrie ou des chambres d'agriculture si, pour ces dernières, leurs dirigeants ne sont pas capables de faire autre chose que de toucher les subventions européennes à la politique agricole commune.

Dans ces attaques contre ceux qui ne demanderaient que de travailler, il y a plus grave encore ; en l'occurrence l'attaque portée contre la reconnaissance même de ce qu'est le travail, et, plus précisément pour les écologistes, le travail de la terre. Ainsi, la loi d'orientation dite «loi d'avenir agricole», adoptée le 11 septembre dernier à l'Assemblée nationale, risque de faire de l'agriculture une sorte de profession protégée. En instituant un «registre des actifs agricoles» (qui ne prend même pas en compte ces actifs que sont les ouvriers agricoles, permanents ou saisonniers, qui effectuent pourtant 27 % du travail...), le législateur donne en effet corps à un vieux rêve, celui de la Corporation paysanne fondée sous le régime de Vichy.

En effet, le lobbying de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (la bien connue FNSEA) a abouti à ce que le Sénat et l'Assemblée entérinent le fait qu'un seul syndicat professionnel contrôlera le titre même d'agriculteur. Derrière cela, des enjeux financiers considérables, à savoir le versement des aides européennes qui irriguent certains secteurs de l'agriculture, et

tout particulièrement celui de la production de céréales et d'oléoprotéagineux qui seront réservées aux agriculteurs dits «professionnels».

Et c'est là que la notion même de travail est remise en cause. Car, toujours selon la FNSEA, pour définir un agriculteur «professionnel», le critère de temps de travail ne doit pas être pris en compte. Le seul critère qui doit être retenu, c'est la mesure économique de l'activité, à travers quatre paramètres : la surface utilisée, le chiffre d'affaires réalisé, le revenu retiré et la production brute standard.

Un «vrai» agriculteur serait donc un agriculteur bien doté, installé, à l'aise, et c'est à ce type d'exploitants, formant une nouvelle profession dite «protégée» que serait réservé l'accès aux aides. En contrôlant le registre de l'agriculture, la FNSEA, syndicat patronal dominant, joue l'agricole contre le rural, les dynasties établies contre les nouveaux entrants, contre l'ouverture à la diversité et à l'innovation ; si ce registre avait existé il y a trente ans, les agriculteurs biologiques, les entrepreneurs ruraux qui transforment et vendent à la ferme ou en circuits courts, d'autres encore n'auraient pu s'établir, car ils ne correspondaient pas aux modèles d'agriculture intensive prônés par la FNSEA.

Professionnaliser l'agriculture, selon la FNSEA, c'est sélectionner les élus, les siens, et éliminer les déviants, les petits producteurs, les jeunes – ruraux ou nouveaux venus – qui aspirent à s'installer et à bénéficier, eux aussi, et fort légitimement, des aides à l'agriculture. C'est aussi, en niant le dynamisme des

nouveaux venus et leur volonté de se développer dans des filières respectueuses de l'environnement, une façon de porter atteinte au marché du travail en reproduisant, dans le domaine agricole, les modèles qui ont cours dans l'économie financiarisée des grands groupes industriels.

C'est pourquoi, au nom de la justice sociale à l'égard de tous les travailleurs, qu'ils soient des villes ou des champs, le groupe EELV soutient le vœu proposé par le groupe Front de gauche contre le chômage et la précarité.